

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire tenue le lundi, 20 avril 2026 , à la salle municipale de Saint-Dominique-du-Rosaire, situé au 227 rue Principale, Saint-Dominique-du-Rosaire:

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Marcel Jean	Conseiller	No : 1
Madame Cathy Chabot	Conseillère	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Vacant	Conseiller	No : 5
Monsieur Claude Lord	Conseiller	No : 6

Les membres présents forment quorum sous la présidence de la mairesse Michelle St-Laurent

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, greffière-trésorière.

Ordre du jour

0. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. EMBAUCHE D'UN JOURNALIER OPÉRATEUR
3. BALAYAGE DES RUES
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

0. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 CM)

72-04-26

RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 CM)

ATTENDU QUE selon l'article 156 du Code municipal, une municipalité doit transmettre l'avis de convocation aux membres du conseil municipal au moins 2 jours avant la séance extraordinaire;

ATTENDU QUE selon l'article 157 du Code municipal advenant que tous les membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité y soient présents et par le fait peuvent renoncer aux formalités de l'article 156 du Code municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Cathy Chabot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE renoncer aux formalités de l'Article 156 du Code municipal.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

73-04-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

2. EMBAUCHE D'UN JOURNALIER OPÉRATEUR

74-04-26

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER OPÉRATEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire a procédé à un affichage de poste pour combler un emploi de journalier;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été mené conformément aux procédures en vigueur;

ATTENDU QUE le candidat Toby Bélanger-Rivet répond aux exigences du poste et plus;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'EMBAUCHER M. Toby Bélanger-Rivet à titre de journalier-opérateur pour la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, et ce, à compter du 4 mai 2026;

QU'une période de probation de trois (3) mois soit applicable, durant laquelle le rendement, le comportement et l'adaptation au poste seront évalués, et à l'issue de laquelle la confirmation en poste sera conditionnelle à une évaluation jugée satisfaisante.

QUE les conditions de travail soient celles discutées;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document requis à cet effet.

3. BALAYAGE DES RUES

75-04-26

BALAYAGE DES RUES

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder au balayage des rues et des intersections;

ATTENDU QUE des demandes de soumission ont été déposées auprès de 2 soumissionnaires;

Attendu que les soumissions suivantes ont été reçues :

SOUSSIONNAIRES	PRIX (excluant les taxes)
Drolet équipements	3 018,00\$
Scellant Abitibi	2 020,00\$

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Cathy Chabot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat de balayage des rues à Scellant Abitibi.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée il est 19h08

Michelle St-Laurent
Mairesse

Katy Fortier
Greffière-trésorière

Je, Michelle St-Laurent, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michelle St-Laurent